

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 2 (1888)

Artikel: L'ordre de la générosité
Autor: M.T.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746648>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ALPHABET

HERALDIQUES

ET

SIGILLOGRAPHIQUES

PUBLIÉES À NEUCHÂTEL PAR MAURICE GRIPET, HERALDISTE

N° 23.

1888.

Novembre.

L'Ordre de la Générosité.

Nous avions parlé en décembre 1887 de cet ordre, peint à l'ancienne Salle des Etats, sous forme d'un disque circulaire d'or chargé d'une croix pattée de sable, dès lors un des journaux héraldiques néerlandais pose une question au sujet de cet ordre; nous avons reçu de deux de nos abonnés les renseignements suivants. M. Ed. de Bury nous communique ce qui suit:



Fig. 264.

„Ordre de la Générosité, fondé en 1665 pour le mérite militaire, par le Prince Charles Emile de Brandebourg; étendu pour le mérite civil en 1685. Réorganisé par le Grand Frédéric en 1740, à la fois pour le mérite civil et militaire, et par Frédéric Guill. III en 1810, comme Ordre du Mérite militaire, et par Frédéric Guill. IV en 1842 comme Ordre du Mérite civil, pour les savants et les artistes.”

M. Albert Choisy, en nous transmettant un dessin de cet ordre (fig. 264), signale l'ouvrage de M. Perrot, dans lequel on peut lire:

„Ordre de la Générosité, fondé en 1665 par le prince électoral de Brandebourg, Charles Emile, qui en conféra la grande-maîtrise à son frère l'électeur Frédéric III, devenu premier roi de Prusse. L'ordre de la Générosité a cessé d'exister en Prusse depuis longtemps.” (p. 281.)

Enfin un ouvrage anonyme de notre collection, intitulé „Blason ou Art Héraldique”, en donnant un dessin identique à celui de M. Perrot, dit ceci:

„34. L'Ordre de Chevalerie de la Générosité.” (p. 23).

" Cet ordre fut institué en 1685 par Frédéric III, électeur de Brandebourg et roi de Prusse, lorsqu'il était encore prince électoral. Il donna à ces chevaliers une croix émaillée d'azur, ayant pour devise ce mot: "Générosité".

M. F.

Documents pour servir à l'histoire des Armes & Couleurs de Neuchâtel.

La planche hors texte (fig. 265-266) jointe à ce N^o, contient :

1. Sceau de l'ancien Conseil d'Etat, avant 1848. Ce sceau, conservé aux archives de l'Etat est en argent & porte en légende: SIG. CONSILII STATUS NEOCASTELLENSIS.
2. Sceau actuel du Grand-Conseil, en acier.

Succession des Seigneurs de la Dynastie de Neuchâtel.

Ulrich fut le premier et Cuno le second,
Avec Bourcard, et Rol avec Mangold son frère,
Ulric 2 vient après, puis Raoul 2 de nom,
Ulric 3 suit, co-seigneur de la terre
Et Berthold son neveu, de Raoul 3 le père.
Ulric 4 après eux, Amédée et Rollin,
Louis, père d'Isabelle, et Varenne à la fin.

(Musée historique de Matile.)

Armes de Furstemberg.

(Voir Mars 1887.)

Une de nos abonnées nous écrit: " J'ai lu avec intérêt
" les divers cahiers de votre journal et je vous envoie copie d'un article sur les Com-
" tes et Princes de Furstemberg tel que je le lis dans la Nouvelle Méthode raisonnée
" du Blason, du P. Ménestrier, mise dans un meilleur ordre, etc., Lyon 1770, p. 432:
" "Les Princes et les Comtes de Furstemberg portent d'or à l'aigle de gueules,
" becqué, membré d'azur, qui sont les armes propres de la maison de Furstemberg,
" à la bordure ondée d'argent et d'azur, prise des Armoiries de Blumain-Eck,
" dont la maison de Furstemberg hérita."

Ex-libris.

Comme suite à notre première série, nous donnons aujourd'hui, les dessins des quatre ex-libris suivants :